

LIVRET DES ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE



La galerie de Cornelis van der Geest - Willem van Haecht, 1628

2016-2017

Année universitaire 2016-2017
UFR des Sciences Humaines
Université Grenoble Alpes
<http://sh.univ-grenoble-alpes.fr/>

Vous êtes inscrit(e) en première année de licence d'histoire de l'art et archéologie, à l'**UFR des Sciences Humaines** de l'Université Grenoble Alpes

L'UFR des Sciences Humaines regroupe les départements d'histoire, de géographie sociale, de philosophie, d'histoire de l'art et de musicologie dans les bâtiments de l' ARSH (Arts et Sciences Humaines) : ARSH1 et ARSH2 où auront lieu la plupart de vos cours.

Ce livret est un petit guide qui vous présente l'essentiel de ce qu'il faut savoir quand on commence des études supérieures.

Gardez-le précieusement!

TABLE DES MATIÈRES

VOS PREMIERS JOURS À L'UFR SCIENCES HUMAINES _____	2
CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES	3
BIENVENUE À L'ARSH EN HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE _____	4
ORGANISATION DE LA LICENCE _____	4
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES _____	5
PREMIÈRE ANNÉE D'HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE PARCOURS HISTOIRE_	7
Descriptif des enseignements histoire de l'art et archéologie parcours histoire __	8
1 ^{er} semestre _____	8
2 ^e semestre _____	11
PREMIÈRE ANNÉE D'HISTOIRE DE L'ART PARCOURS LETTRES _____	14
RÈGLEMENT DES ÉTUDES HISTOIRE DE L'ART _____	15
TABLEAUX MCC _____	24

VOS PREMIERS JOURS À L'UFR SCIENCES HUMAINES

Toutes les informations complémentaires à votre bonne intégration vous seront données :

- **A l'accueil** de l'ARSH 1 par Mme Coraline MORA.
- **Auprès des étudiants** du BDE qui assureront une permanence pendant plusieurs semaines afin de vous aider dans toutes vos démarches : inscriptions aux options, découverte du campus, vie étudiante...
- **Sur le site de l'UFR** : <http://sh.univ-grenoble-alpes.fr/>

Vous devrez rapidement vous inscrire :

Les étudiants doivent s'inscrire aux UE (Unité d'enseignement) disciplinaires, aux groupes de TD, aux options (options internes, ETC et sport) uniquement sur Internet, avant le début de chaque semestre. Pour le premier semestre, ouverture du serveur du **8 au 14 septembre 2016**.

Après saisie informatique des choix d'options, une fiche pédagogique vous sera distribuée lors du premier CM (Cours Magistral). Elle sera à remplir par l'étudiant (**photo obligatoire**) et à rendre **ABSOLUMENT** à votre gestionnaire de scolarité, Dominique NUCCIO, bureau A2 face à l'accueil de l'ARSH, pour vérification et validation **AVANT LE 15 OCTOBRE 2016**.

Que votre inscription soit confirmée ou non, présentez-vous à l'enseignant lors du premier cours.

INFORMATION IMPORTANTE LANGUES : dans le but de compléter la formation et se donner les meilleures chances de poursuite d'études et d'entrée dans le monde professionnel, nous recommandons à tous les étudiants de suivre une deuxième langue vivante pendant tout leur cursus.

Le niveau B2 en langue vivante est requis pour nombre de cursus après la licence, qu'il s'agisse de suivre une formation recherche ou professionnalisante, destinée notamment aux métiers de l'enseignement. Il est aussi souvent exigé pour postuler à des séjours universitaires à l'étranger.

Afin d'atteindre le niveau B2, les étudiants sont invités à choisir une langue vivante et garder la même jusqu'à la fin de leur cursus.

NOMS DES DIRECTEURS ET PERSONNES A CONNAITRE EN L1 :

- M. **Philippe SALTEL**, directeur de l'UFR.
- M. **Stéphane GAL**, directeur adjoint de l'UFR.
- M. **Luc RENAUT**, directeur du département d'histoire de l'art et archéologie
- M. **Pierre MARTIN**, responsable de la licence d'histoire de l'art et archéologie
- Mme **Agnès SOUCHON**, responsable du Centre de ressources
- Mme **Dominique NUCCIO**, secrétaire pédagogique L1 histoire de l'art et archéologie

RÉUSSIR SA PREMIÈRE ANNEE

L'équipe enseignante vous apporte connaissances scientifiques et méthodologiques, informations et conseils, mais c'est vous qui, par votre investissement et votre travail personnel, tirerez parti de votre formation.

L'université offre une grande liberté de travail, c'est une chance, utilisez-la de manière utile et positive !

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Année universitaire 2016 / 2017

1^{er} semestre 2016/ 2017

Cycle d'accueil et d'initiation au travail universitaire (L1*) :

Du lundi 5 au vendredi 9 septembre 2016

*La présence des étudiants de L1 (nouveaux entrants) est obligatoire à ce cycle dont le programme marque le début de certains enseignements (Ex : méthodologie)

1^e semestre 2016/ 2017

DÉBUT DES COURS : Lundi 12 septembre 2016 au matin
FIN DES COURS : Samedi 17 décembre 2016 à 12h
EXAMENS : Du lundi 2 janvier 2017 au vendredi 13 janvier 2017

2^e semestre 2016 / 2017

DÉBUT DES COURS : Lundi 16 janvier 2017 au matin
FIN DES COURS : Vendredi 28 avril 2017
EXAMENS : Du mardi 9 mai 2017 au vendredi 26 mai 2017
2^e session du 1^e et du 2^e semestre à partir du lundi 12 juin 2017

JOURS FERIES

Mardi 1^{er} novembre 2016 (**Toussaint**) ; Vendredi 11 novembre 2016 (**Armistice**) ; Lundi 17 avril 2017 (**Pâques**) ; Lundi 1^{er} mai 2017 (**Fête du travail**) ; Lundi 8 mai 2017 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 25 Mai 2017 (**Ascension**) ; Lundi 5 juin 2017 (**Pentecôte**).

INTERRUPTIONS PEDAGOGIQUES

TOUSSAINT : Du mercredi 26 octobre 2016 au soir au jeudi 3 novembre 2016 au matin.
NOËL : Du samedi 17 décembre 2016 à midi au lundi 2 janvier 2017 au matin.
HIVER : Du samedi 18 février 2017 à midi au lundi 27 février 2017 au matin.
PRINTEMPS : Du samedi 15 avril 2017 au matin au lundi 24 avril 2017 au matin.

BIENVENUE À L'ARSH EN HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

Peinture, sculpture, architecture, mais aussi mobilier, vêtement : aucune société ne laisse son environnement sensoriel en friche. Au-delà de la satisfaction de leurs besoins physiologiques, les hommes engagent des dépenses importantes (en temps de travail, en matériaux, en contenus symboliques) pour aménager, esthétiser et donner du sens à leur cadre de vie, pour s'affirmer individuellement ou collectivement, pour impressionner, séduire, fasciner ou échanger avec d'autres, hommes ou dieux.

La première année de licence d'Histoire de l'art et archéologie se veut une année d'initiation à l'étude des productions artistiques et des vestiges archéologiques, de l'Antiquité à nos jours. Des spécialistes de chaque période vous guident dans l'acquisition des connaissances et des méthodes d'analyse. L'approche est élargie aux aspects techniques et économiques, aux contextes sociaux, politiques et religieux.

J'espère que cette première année vous passionnera et qu'elle vous ouvrira de nouveaux horizons culturels et professionnels.

Luc RENAUT

Directeur du département d'Histoire de l'art et archéologie

ORGANISATION DE LA LICENCE

Vous êtes inscrit(e) en première année d'Histoire de l'art et archéologie, cela signifie que vous vous engagez dans une formation de trois années qui conduit au diplôme de licence mention Histoire de l'art et archéologie, domaine « Sciences Humaines et Sociales ». Elle est validée par un système européen de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) : la licence complète comporte 180 ECTS, soit 60 crédits par année et 30 crédits par semestre. Votre licence sera donc reconnue dans les universités européennes, et vous pouvez valider des enseignements suivis à l'étranger.

La Licence est organisée en trois années (L1, L2, L3) soit 6 semestres (S1, S2, S3, S4, S5, S6).

Le département d'Histoire de l'art et archéologie de l'université Grenoble Alpes propose plusieurs parcours et orientations tout au long des 3 années de licence :

- **En première année (L1) : parcours bi-disciplinaire de découverte en L1 : Histoire de l'art et archéologie / Histoire** avec des enseignements centrés principalement sur l'histoire de l'art et des enseignements dispensés dans la discipline complémentaire, l'histoire.

Ce parcours permet à ceux qui hésitent entre l'histoire de l'art et l'histoire, de les "tester" pendant un semestre ou un an. Il donne la possibilité aux étudiants qui le souhaiteraient de se réorienter, au second semestre de la première année OU en deuxième année vers une licence d'histoire.

- **En première année également (L1) : possibilité de faire une double licence « Histoire de l'art et archéologie / Lettres »**, en collaboration avec l'UFR LLASIC. Elle se poursuit en deuxième et troisième année. L'étudiant ayant suivi et validé les trois années de ce parcours obtient une **double licence** : en histoire de l'art et archéologie et en Lettres.

La deuxième année propose un parcours classique ouvert à l'étudiant, qui poursuit son parcours en complétant le socle commun par des enseignements complémentaires ou optionnels (renforcement dans l'une des quatre périodes, archéologie, patrimoine, etc.).

PERMANENCE DES ENSEIGNANTS

Vous pouvez rencontrer vos enseignants en dehors des heures de cours : chaque enseignant tient une permanence dont les horaires se trouvent à l'accueil de l'ARSH. **Venez nous voir !**

CONTROLE DES CONNAISSANCES

CONTROLE CONTINU (CC) :

Les modalités de contrôle continu sont précisées par chaque enseignant en début de semestre.

Votre présence aux CM et aux TD est obligatoire. En cas d'absence à une épreuve ou à un exercice de contrôle continu, vous ne pourrez le valider.

En cas d'absence justifiée, l'étudiant se voit attribuer la note 0.

L'absence doit être justifiée par des circonstances exceptionnelles acceptées par le Président du jury sur pièces justificatives.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est considéré comme « défaillant » ce qui entraînera l'incapacité de calculer un résultat (invalidation de l'année).

Si des impératifs vous empêchent d'assister régulièrement aux cours et aux TD, le directeur de département peut vous accorder une dispense d'assiduité. En ce cas, vous renoncez aux bénéfices du contrôle continu. Les étudiants boursiers ne peuvent en aucune manière être dispensés. Il n'est pas possible de changer de régime en cours de semestre, sauf cas exceptionnel dûment certifié et agréé par la directrice de département.

ATTENTION : Votre demande de dispense devra être déposée avant le **15 octobre 2016** au service de scolarité du département pour le premier semestre et avant le **15 février 2017** pour le second.

EXAMENS :

Deux sessions d'examens sont organisées pour chaque semestre : une session principale en fin de chaque semestre et une session de rattrapage (2^e session) au mois de juin pour le 1^{er} et le 2^e semestre. Il est impératif que vous preniez connaissance de la **Charte des examens** en ligne sur le site web de l'UFR SH.

IMPORTANT

Vous ne recevrez pas de convocation aux examens : les plannings d'examens sont affichés dans le hall de l'ARSH. Vous les recevez également sur votre adresse mail UGA.

L'accès aux salles vous est interdit si vous vous présentez en retard, après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Vous ne pouvez sous aucun prétexte quitter la salle durant la première heure des épreuves. Après ce délai, toute sortie est définitive et implique la remise de la copie.

Toute fraude ou tentative de fraude (l'introduction de documents dans une salle d'examen est une tentative de fraude) fait l'objet d'un procès verbal qui entraîne une procédure disciplinaire.

L'anonymat des copies est assuré pour tous les examens écrits terminaux.

Pour chaque UE, vous devez passer la totalité des épreuves prévues à l'examen terminal de première session. L'absence aux examens terminaux de la première et de la deuxième session d'une UE bloque le système de la compensation annuelle. Vous serez déclaré **défaillant**.

Défaillant ne signifie pas que vous ne pouvez pas repasser vos épreuves à la seconde session !

LA SECONDE SESSION VOUS OFFRE UNE NOUVELLE CHANCE.

La seconde session offre une deuxième chance aux étudiants qui ont obtenu moins de 10/20 à l'année. Autrefois appelée « session de rattrapage » elle aura lieu cette année à partir du 12 juin 2017 pour le premier **ET** pour le deuxième semestre. Le calendrier des examens sera affiché 15 jours avant (il est inutile de s'inscrire).

- 10/20 à l'année = année validée = pas de seconde session d'examens
- Il y a compensation entre le semestre 1 et le semestre 2 ;
- Il y a compensation entre les UE d'un même semestre ; (moyenne des notes affectées de leur coefficient)
- Exemple n° 1 : $UE1=12*3- UE2=8*3 = 10$ - TOTAL= 10/20 = semestre validé
- Exemple n° 2 : Semestre 1 = 8 (ajourné) et Semestre 2 = 12 (admis) TOTAL = 10/20 = année validée
- 10/20 à un semestre = semestre validé = pas de seconde session d'examens

Si le résultat de l'année est inférieur à 10, l'étudiant **DOIT REPASSER** à la seconde session **toutes les UE inférieures à 10 dans le (s) semestre (s) non validé (s)**

La note de la seconde session remplacera la note de la première session (même si elle est inférieure à celle de la session 1).

Dans le cas où l'UE est composée de plusieurs matières, il ne repasse que la matière à laquelle il n'a pas obtenu la moyenne à la première session.

Attention : les notes de contrôle continu ne sont pas maintenues pour le calcul de la moyenne de la seconde session. Seul compte l'examen final de la seconde session.

Les résultats sont uniquement consultables via l'intranet de l'UGA (résultats aux examens) dès que possible après les délibérations des jurys. La législation en vigueur vous permet de consulter alors vos copies : faites-le ! **Aucune réclamation n'est acceptée au-delà d'un délai de 10 jours après publication des résultats.**

PREMIÈRE ANNÉE D'HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE

SEMESTRE 1					
UE 1 <i>coef. 3</i>	HISTOIRE DE L'ART CM	Histoire de l'art antique CM Histoire de l'art médiéval CM	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 2 <i>coef. 3</i>	HISTOIRE DE L'ART TD	Histoire de l'art antique TD Histoire de l'art médiéval TD		48h TD (2*24h)	6 crédits
UE 3 <i>Coef. 3</i>	HISTOIRE	Histoire moderne Histoire contemporaine	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 4 <i>coef. 2</i>	METHODOLOGIE	Études de textes d'histoire de l'art		24h TD	4 crédits
UE 5 <i>coef. 1</i>	OPTION INTERNE – CULTURE GENERALE (voir guide des options internes)			24h TD	3 crédits
UE 6 <i>coef. 2</i>	OPTION D'OUVERTURE (2 options au choix proposées par l'UGA)			48h TD (2 *24h)	5 crédits
SEMESTRE 2					
UE 7 <i>coef. 3</i>	HISTOIRE DE L'ART CM	Histoire de l'art moderne CM Histoire de l'art contemporain CM	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 8 <i>coef. 3</i>	HISTOIRE DE L'ART TD	Histoire de l'art moderne TD Histoire de l'art contemporain TD		48h TD (2*24h)	6 crédits
UE 9 <i>coef. 3</i>	HISTOIRE	Histoire ancienne Histoire médiévale	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 10 <i>coef. 2</i>	LANGUE	Anglais		24h TD	4 crédits
UE 11 <i>coef. 1</i>	OPTION INTERNE – CULTURE GENERALE (voir guide des options internes)			24h TD	3 crédits
UE 12 <i>coef.2</i>	OPTION D'OUVERTURE (2 options au choix proposées par l'UGA)			48h TD (2 *24h)	5 crédits

Vos connaissances et compétences sont vérifiées par le biais du contrôle continu et/ou d'un examen terminal à la fin de chaque semestre.

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

PARCOURS HISTOIRE

1^{ER} SEMESTRE

UE1 HISTOIRE DE L'ART CM – 6 ECTS

❖ HISTOIRE DE L'ART ANTIQUE (24H CM)

MICHEL TARPIN
DJAMILA FELLAGUE

Le cours est une introduction à l'art antique. Il couvre environ 800 ans de production artistique dans le bassin méditerranéen (mondes grec et romain seulement). Le cours vise à l'acquisition des éléments fondamentaux de description et d'analyse des formes, ainsi qu'à la constitution d'une culture de base de la période.

Évaluation : examen terminal

Bibliographie indicative

Livres qui peuvent être acquis par les étudiants (les ouvrages à consulter en bibliothèques seront indiqués en début de cours)

F. BARATTE, *Manuels de l'Ecole du Louvre. Histoire de l'art antique : l'Art romain*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1996.

J. BOARDMAN, *La sculpture grecque du second classicisme*, Paris, Thames & Hudson", 1998.

J. BOARDMAN, *La sculpture grecque classique*, Paris, Thames & Hudson, 1994.

B. HOLTZMANN, *La sculpture grecque*, Paris, Livre de poche, 2010.

N. SPIVEY, *L'Art grec*, Paris, Phaidon Press, 2001.

R. TURCAN, *L'art romain*, Paris, Flammarion, 2002.

❖ HISTOIRE DE L'ART MEDIEVAL (24H CM)

LUC RENAUT
PIERRE MARTIN
LAURENCE RIVIERE

Ce cours, assuré par trois enseignants, chacun spécialiste de l'une des périodes traitées, offre un large panorama de la création artistique médiévale, depuis l'époque paléochrétienne jusqu'à la fin du Moyen Âge (III^e-XV^e siècles), en centrant le propos sur les édifices de culte chrétiens. Le cours est structuré autour d'une vingtaine de monuments-repères, étudiés sous différents aspects (plan, élévation, chantier, techniques de construction, fonction, décor, commanditaires, etc) et replacés dans leur contexte artistique et historique. L'étudiant devra acquérir une connaissance approfondie de chacun de ces monuments exemplaires pour lui permettre de maîtriser les fondements chronologiques et artistiques essentiels de la période.

Évaluation : examen écrit terminal (commentaire d'œuvre, questions de cours)

Bibliographie indicative

CAILLET Jean-Pierre, *L'Art des temps paléochrétiens*, Paris, Archétype 82, 2008.

GRABAR André, *L'Âge d'or de Justinien. De la mort de Théodose à l'Islam*, Paris, Gallimard, 1966.

CAILLET Jean-Pierre, *L'Art carolingien*, Paris, Flammarion, 2005.

VERGNOLLE Éliane, *L'Art roman en France : architecture, sculpture, peinture*, Paris, Flammarion, 1994.

CAILLET Jean-Pierre, *Approche de l'art roman*, Paris, Archétype 82, 2008.

UE2 HISTOIRE DE L'ART TD – 6 ECTS

❖ HISTOIRE DE L'ART ANTIQUE TD (24H TD)

MICHEL TARPIN
YANN BONFAND

Le cours sera consacré à des travaux pratiques, individuels et en groupes, visant à approfondir les connaissances et les notions étudiées en cours magistral, à maîtriser le vocabulaire technique, à s'entraîner au commentaire d'œuvre (oral et écrit) et à la dissertation

Évaluation : contrôle continu

❖ HISTOIRE DE L'ART MEDIEVAL TD (24H TD)

MARIA LESIMPLE
AUTRE ENSEIGNANT

Le cours sera consacré à des travaux pratiques, individuels et en groupes, visant à approfondir les connaissances et les notions étudiées en cours magistral, à maîtriser le vocabulaire technique, à s'entraîner au commentaire d'œuvre (oral et écrit) et à la dissertation

Évaluation : contrôle continu

UE3 HISTOIRE CM – 6 ECTS

❖ HISTOIRE MODERNE (24H CM)

L'EUROPE ET LE MONDE (FIN XVE – FIN XVIIIIE SIECLE)

ANNE BEROUJON
GILLES MONTEGRE

Ce cours vise à comprendre comment les Européens ont découvert le monde, depuis les premières grandes explorations jusqu'à l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, et à analyser l'impact qu'a représenté pour eux et pour les autres une telle découverte. Les progressions et les conquêtes faites par les Portugais et les Espagnols, puis par les Anglais, les Hollandais et les Français, ont revêtu des enjeux majeurs, engendrant une première « mondialisation » qu'il s'agira d'étudier tant sur le plan économique que sur le plan géopolitique, social et culturel, en prenant en considération les diverses formes de la rencontre et de la confrontation avec l'Autre.

Évaluation : examen terminal

Bibliographie indicative

Dossier « Les Grandes Découvertes », numéro spécial de la revue *L'Histoire*, n° 355, juillet-août 2010.

Pierre CHAUNU, *Conquête et exploitation des nouveaux mondes*, Paris, PUF, 2010 [1969].

Christian GRATALOU, *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du monde*, Paris, Armand Colin, 2007.

Serge GRUZINSKI, *L'Aigle et le Dragon. Démesure européenne et mondialisation au XVIe siècle*, Paris, Fayard, 2012.

François LEBRUN, *L'Europe et le monde, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 2006 [1987].

❖ HISTOIRE CONTEMPORAINE (24H CM)

HISTOIRE DE L'EUROPE AU XIXE SIECLE (1814-1914) : FONDEMENTS ET MUTATIONS

OLIVIER FORLIN

PIERRE JUDET

Le XIX^e siècle est un moment décisif dans le passage de l'Ancien Régime à l'Époque contemporaine, celle de l'industrie, des villes, des masses, de la libéralisation politique et des nations. C'est en Occident, et notamment en Europe, que les transformations sont les plus importantes. Ce cours étudiera donc ces mutations en détaillant leurs aspects économiques, sociaux, politiques et culturels.

Six États européens sont au programme : Royaume-Uni, France, États allemands/Allemagne, États italiens/ Italie, Autriche/Autriche-Hongrie, Russie.

Évaluation : examen terminal

Bibliographie indicative

AMBRIERE Madeleine (dir.), *Dictionnaire du XIXe siècle européen* [1997], Paris, PUF, 2007.

ANCEAU Éric, *Introduction au XIXe siècle*, 2 vol., Paris, Belin, 2003-2005.

CARON Jean-Claude et VERNUS Michel, *L'Europe au 19^e siècle. Des nations au nationalisme (1815-1914)* [1996], Paris, Armand Colin, 2012.

DEMIER Francis, *La France du XIX^e siècle, 1814-1914*, Paris, Le Seuil (Points Histoire), 2000.

REMOND René, *Introduction à l'histoire de notre temps ; t. 2 : Le XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1994.

UE 4 METHODOLOGIE (24H TD / 4 ECTS)

❖ ÉTUDES DE TEXTES D'HISTOIRE DE L'ART

GUILLAUME CASSEGRAIN

LUC RENAUT

MICHEL TARPIN

Le cours consistera à faire travailler l'étudiant(e) sur des textes canoniques de l'histoire de l'art afin qu'il acquiert une bonne connaissance de la tradition critique de la discipline et qu'il se familiarise avec les grandes traditions d'interprétations (formalisme, iconographie...). Une série d'articles ou de passages de livres, traitant d'une œuvre d'art spécifique ou d'un point de méthode particulier, sera proposée à l'étudiant qui devra en faire une lecture critique lui permettant de comprendre les étapes de la démonstration et les points d'argumentations essentiels.

Évaluation : exposés et commentaire de texte

Bibliographie indicative

La bibliographie vous sera remise en cours lors de la première séance.

UE5 UE OPTIONNELLE INTERNE – CULTURE GENERALE – 3 ECTS

1 option interne à choisir (24h TD)

Voir guide des options internes (en ligne)

UE6 OPTION D'OUVERTURE (48H TD / 5 ECTS)

2 options à choisir (voir site de l'UGA)

Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR SH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) ou un sport

2^E SEMESTRE

UE7 HISTOIRE DE L'ART CM – 6 ECTS

❖ HISTOIRE DE L'ART MODERNE (24H CM)

ART DE LA RENAISSANCE ITALIENNE : MEMOIRE ET HISTOIRE

GUILLAUME CASSEGRAIN

CYRIL GERBRON

Cours d'initiation à l'art de la Renaissance italienne. En s'attardant sur certains cas révélateurs d'artistes (Fra Angelico, Piero della Francesca, Mantegna, Ghirlandaio, Lippi, Léonard de Vinci) et sur des centres artistiques importants (Florence, Rome, Mantoue, Urbino), le cours cherchera à cerner les principales transformations du langage figuratif de la Renaissance (perspective, art de l'histoire (*storia*)) afin de donner les bases de l'art classique européen aux étudiants de première année. Seront également abordés le genre du portrait dans son rapport à la mort et à la mémoire, la question des rapports entre l'individu et Dieu et celle des fonctions dévotionnelles et liturgiques des images.

Évaluation : examen terminal : dissertation ou commentaire d'œuvre.

Bibliographie indicative

- Les Temps modernes, XVe – XVIIIe siècles*, éd. C. Mignot et D. Rabreau, Paris, Flammarion, 1996.
D. ARASSE, *L'Homme en perspective. Les primitifs d'Italie*, Paris, Hazan, 2008.
D. ARASSE, *L'Annonciation italienne. Une histoire de perspective*, Paris, Hazan, 2010.
D. ARASSE, *Léonard de Vinci*, Paris, Hazan, 1997.
M. BAXANDALL, *L'œil du Quattrocento. L'usage de la peinture dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1985.
S. CAMPBELL, M. COLE, *A new history of Italian Renaissance art*, Londres, Thames & Hudson, 2012.
A. COLE, *La Renaissance dans les cours italiennes*, Paris, Flammarion, 1995.
P. FRANCASTEL, *La Figure et le lieu. L'ordre visuel du Quattrocento*, Paris, Denoël-Gonthier, 1980.
E. PANOFKY, *Essais d'iconologie. Les thèmes humanistes dans l'art de la Renaissance (1939)*, Paris, Gallimard, 1967.

❖ HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN (24H CM)

(2 PARTIES POUR LA MEME PERIODE, TOUTES DEUX OBLIGATOIRES)

PARTIE 1 : LA PEINTURE EN EUROPE (1800-1860)

ALAIN BONNET

Cours d'initiation aux principaux courants stylistiques, aux principaux artistes et aux œuvres les plus célèbres de la peinture entre 1800 et 1850. Le cours abordera également la question de l'organisation professionnelle des métiers artistiques et du statut social des artistes à cette période.

Évaluation : pour le CM : examen écrit de 2 h, sur table, en fin de semestre.

Bibliographie indicative

- HONOUR Hugh, *Le Neo-Classicisme*, Le Livre de poche, 1998.
HONOUR Hugh, *Romanticism*, Penguin Books, 1976.
DENIS Ariel, *L'Art romantique*, Somogy, Paris, 2006.
C. ROSEN & H. ZERNER, *Romantisme et réalisme*, Albin Michel, Paris, 1986.
NOCHLIN Linda, *Realism*, Penguin Books, 1971.
LE BRIS Michel, *Journal du Romantisme*, Genève, Skira, 1981.
VAUGHAN William, *L'art du XIXème siècle (1780-1850)*, Paris, Citadelles, 1989.
Catalogue d'exposition : *Les années romantiques : la peinture française de 1815 à 1850*, RMN, 1996.

PARTIE 2 : DU NEO-IMPRESSIONNISME AUX NOUVEAUX REALISMES

LUCIE GOUJARD

Fort d'une très grande distance prise vis-à-vis de la tradition académique, l'art contemporain se forge ensuite par innovations, révolutions, transformations des œuvres et de leurs circuits, au sein de différents mouvements (néo-impressionnisme, symbolisme, fauvisme...). Ce sont ces grands bouleversements qui seront abordés, des avant-gardes jusqu'à l'aube de la Seconde Guerre Mondiale plus particulièrement (1905-1939).

Évaluation : pour le CM : examen écrit de 2 h, sur table, en fin de semestre.

Bibliographie indicative

DAGEN Philippe, HAMON Françoise, MINNAERT Jean-Baptiste (dir.), *Histoire de l'art [4]. Époque contemporaine XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, Flammarion, 1995, nouv. éd., 2011.

LEMOINE Serge (dir.), *L'art moderne et contemporain : peinture, sculpture, photographie, graphisme, nouveaux medias*, Paris, Larousse, 2010.

POLETTI Federico, *L'art au XX^e siècle I, Les avant-gardes*, Paris, Hazan, 2006.

MENEGUZZO Marco, *L'art au XX^e siècle II*, Paris, Hazan, 2007.

UE8 HISTOIRE DE L'ART TD – 6 ECTS

❖ HISTOIRE DE L'ART MODERNE TD (24H TD)

CYRIL GERBRON

TD : exposés, commentaires d'œuvres en groupe, points sur des notions clés en rapport avec le cours

Évaluation : contrôle continu

❖ HISTOIRE DE L'ART CONTEMPORAIN TD (24H TD)

ALICE ENSABELLA

Évaluation : contrôle continu

UE9 HISTOIRE CM – 6 ECTS

❖ HISTOIRE ANCIENNE (24H CM)

GOUVERNER, SE GOUVERNER DANS LE MONDE GRECO-ROMAIN

MARIA-PAOLA CASTIGLIONI

MARIE-CLAIRE FERRIES

Ce cours porte sur les formes d'exercice du pouvoir par les citoyens dans le cadre des communautés politiques, de l'époque archaïque au début de l'Empire romain. Il s'intéressera aux institutions, aux pratiques et à la pensée philosophique sur la forme de gouvernement idéal. Une attention particulière sera portée à l'étude des cas suivants : le passage de la tyrannie à la démocratie à Athènes avec les tentations oligarchiques (VI^e - début du IV^e s. av. J.-C.); la transition entre tyrannie et République à Rome (VI^e-IV^e s. av. J.-C.), puis l'instauration du Principat (I^{er} s. av. J.-C.).

Évaluation : examen terminal

Bibliographie indicative

P. BRULÉ, *La cité grecque à l'époque classique*, Coll. Didact Histoire, PUR, 1994.

P. BRUN, *Le monde grec à l'époque classique 500-323 av. J.-C.*, Coll. U, Colin, 2003.

Cl. BRIAND-PONSART, Fr. HURLET, *L'empire romain d'Auguste à Dioclétien*, Paris, Armand Colin, collection Campus, 2001.

M. CHRISTOL, D. NONY, *Rome et son Empire: des origines aux invasions barbares*, Paris, nombreuses rééd. préférer celle de 1997.

E. DENIAUX, *Rome de la Cité-État à l'Empire, Institutions et vie politique*, Paris, Hachette supérieur, collection Carré histoire, 2001.

Cl. MOSSÉ, *Les institutions grecques à l'époque classique*, Coll. Cursus, Colin, 1999.

❖ HISTOIRE MEDIEVALE (24H CM)

L'EUROPE OCCIDENTALE AU MOYEN-AGE

ANNE LEMONDE

Ce cours se veut une introduction à l'histoire du Moyen Age par une étude globale de l'Occident de la fin du Ve à la fin du XIIIe siècle. Tous les aspects seront abordés (politique, religieux, économique et social) et s'organiseront autour du fil directeur de la genèse d'une civilisation bien distincte des deux autres mondes qui lui font face, le monde byzantin et le monde musulman.

Évaluation : examen terminal

Bibliographie indicative

M. BALLARD, J.-Ph GENET, M. ROUCHE, *Des Barbares à la Renaissance*, Paris, Hachette-Université, 1991.

R. FOSSIER, *L'Occident médiéval. Ve-XIIIe siècles*, Paris, Hachette- Fondamentaux, 1995.

C. VINCENT, *Introduction à l'histoire de l'Occident médiéval*, Paris, Livre de Poche, 1995.

UE 10 LANGUE (24H TD / 4 ECTS)

UE11 UE OPTIONNELLE INTERNE – CULTURE GENERALE – 3 ECTS

1 option interne à choisir (24h TD)

Voir guide des options internes (en ligne)

UE12 OPTION D'OUVERTURE (48H TD / 5 ECTS)

2 options à choisir (voir site de l'UGA)

Possibilité de prendre une option proposée par l'UFR SH OU un Enseignement Transversal à Choix (ETC) ou un sport

PREMIERE ANNEE D'HISTOIRE DE L'ART PARCOURS LETTRES

SEMESTRE 1					
UE 1 <i>coef. 3</i>	HISTOIRE DE L'ART CM	Histoire de l'art antique CM Histoire de l'art médiéval CM	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 2 <i>coef. 3</i>	HISTOIRE DE L'ART TD	Histoire de l'art antique TD Histoire de l'art médiéval TD		48h TD (2*24h)	6 crédits
UE 3 <i>coef. 3</i>	LETTRES : CULTURES LITTERAIRES ET HUMANITES	Les genres littéraires Langue et/ou culture antique		48h TD	6 crédits
UE 4 <i>coef. 3</i>	LETTRES : TEXTE ET LANGUE	Lecture littéraire Panorama de la langue française		48h TD	6 crédits
UE 5 <i>coef. 2</i>	OPTION D'OUVERTURE (AU CHOIX)		24h CM/TD		3 crédits
UE 6 <i>coef. 2</i>	LANGUE			24h TD	3 crédits
SEMESTRE 2					
UE 7 <i>coef. 3</i>	HISTOIRE DE L'ART CM	Histoire de l'art moderne CM Histoire de l'art contemporain CM	48h CM (2*24h)		6 crédits
UE 8 <i>coef. 3</i>	HISTOIRE DE L'ART TD	Histoire de l'art moderne TD Histoire de l'art contemporain TD		48h TD (2*24h)	6 crédits
UE 9 <i>coef. 3</i>	LETTRES : CULTURES LITTERAIRES ET HUMANITES	Les genres littéraires Langue et/ou culture antique		48h TD	6 crédits
UE 10 <i>coef. 3</i>	LETTRES : TEXTE ET LANGUE	Lecture littéraire Approche linguistique des textes		48h TD	6 crédits
UE 11 <i>coef. 2</i>	CULTURE GENERALE	Option PROFOR	48h CM/TD		3 crédits
UE 12 <i>coef. 2</i>	LANGUE			24h TD	3 crédits

Merci de vous reporter plus haut pour les descriptifs d'histoire de l'art.
Concernant les descriptifs des enseignements de lettres, voir avec l'UFR LLASIC

RÈGLEMENT DES ETUDES HISTOIRE DE L'ART

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2016- 2017

DOMAINE : SHS

DIPLOME : LICENCE NIVEAU : L1, L2, L3

Mention : Histoire de l'art et Archéologie

Parcours-type :

L1 : Histoire,

Lettres

L2 : Histoire de l'art,

Lettres

L3 : Histoire de l'art,

Lettres

Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)

Régime : X formation initiale **X** formation continue

Modalités : X présentiel ; ___ enseignement à distance ; ___ convention

___ alternance : ___ contrat de professionnalisation ou ___ apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : xx / 2016

RESPONSABLE DE LA MENTION : LUC RENAUT

RESPONSABLE DE L'ANNEE : DJAMILLA FELLAGUE

GESTIONNAIRE : ISABELLE DELHOTEL

I – Dispositions générales

Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation

L'objectif premier est l'acquisition d'une culture (en particulier visuelle) et de méthodes de travail, développée sur la base d'un esprit critique et d'une capacité d'analyse autonome du fait artistique (et littéraire dans le cas du double diplôme), dans une approche systématiquement diachronique.

Les trois années de licence d'histoire de l'art permettent d'acquérir une très solide culture générale de l'art occidental et des compétences techniques dans l'optique des métiers de la culture et de la médiation culturelle.

Article 2 : Conditions d'accès

– Accès en L1, de plein droit pour les étudiants titulaires du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires

– Accès en L2 ou L3, de plein droit pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans cette formation dans une autre université dès lors que la structure des ECTS est compatible.

– Sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant entamé une licence dans un autre domaine et/ou une autre mention de formation

– Par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels : sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission pédagogique de validation

II – Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation générale des enseignements

La formation est organisée en : 6 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre)

- divisés en 6 unités d'enseignements par semestre (U.E.) obligatoires ou à choix (obligatoires ou facultatifs)

Volume horaire de la formation par année :

Parcours Histoire de l'art : **L1 : 480 L2 : 480 L3 : 456**

Parcours Lettres : **L1 : 504 L2 : 552 L3 : 528**

Article 4 : Composition des enseignements

*Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements** de la formation (Tab. MCC)*

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCC :

Langues vivantes étrangères :

Langue enseignée : anglais :

Parcours Histoire de l'art :

Volume horaire : L1 : TD : 24h L2 : TD : 24h + 24h d'une autre langue (à choix) L3 : TD : 24h + 24h d'une autre langue à choix

X obligatoire : S2 X S3 X S4 X à choix S5 X S6 X à choix

Parcours Lettres :

Volume horaire : L1 : TD : 48h (langue à choix) L2 : TD : 48h (langue à choix) L3 : TD : 48h (langue à choix)

X obligatoire : S1 X S2 X S3 X S4 X S5 X S6 X

facultative : S1 __ S2 __ S3 __ S4 __ S5 __ S6 __

Stage :

X obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme) : **en L3 dans les deux parcours**

optionnel (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)

X non crédité

Durée : 70h

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équivalent à 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Période : Pendant l'année universitaire de la L3 (stage filé ; en dehors des heures d'enseignement)

Modalité :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Des stages non crédités peuvent, sous condition, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils ne se déroulent pas pendant les heures d'enseignement et qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage via un contrat pédagogique : service civique et expérience professionnelle.

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

- **Rapport de stage** : A remettre 3 semaines avant la date du jury

- **Projets tuteurés** : Néant

Article 5 : Modes de contrôles	
5.1 - Les modalités de contrôle	
Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et Organisation des enseignements (Tab. MCC) joint.	
5.2 - Assiduité aux enseignements	
Aux cours :	Obligatoire
Aux TD :	Toutes les absences devront être justifiées. Au-delà de 2 absences, la note de 0/20 sera attribuée.
Dispense d'assiduité :	Une demande de dispense d'assiduité aux cours peut être accordée par le directeur du département <u>aux étudiants salariés (la demande d'assiduité est partielle et proportionnelle au contrat de travail et peut faire l'objet d'un contrat pédagogiques), inscrits à titre secondaire, hospitalisés ou subissant un traitement médical pour longue maladie, parents d'enfant(s) de moins de trois ans ou cas de force majeure</u> . Les imprimés de dispense doivent être retirés au secrétariat du département et remis pour avis <u>avant le 15 octobre pour le 1^{er} semestre et le 15 février pour le 2nd semestre</u> .

Article 6 : Validation, compensation et capitalisation	
6.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année	
Année	<p>Moyenne des 2 semestres $\geq 10/20$</p> <p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des semestres qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation annuelle entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Semestre	<p>Moyenne pondérée des UE $\geq 10/20$</p> <p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre $\geq 10/20$) sans note éliminatoire. <p>Il n'est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle. En cas de réussite par compensation, l'étudiant n'est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.</p>

UE	<p>Moyenne pondérée des matières $\geq 10/20$</p> <p>Si une UE est composée de matières, elle peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par validation de chacun des matières qui la composent (note $\geq 10/20$), - soit par compensation entre ces matières (moyenne générale à l'UE $\geq 10/20$) sans note éliminatoire.
Matières	Moyenne pondérée des épreuves $\geq 10/20$
Bonification	Néant
6.2 – Règle de progression	
Principe	L'étudiant doit avoir acquis la L1 pour s'inscrire en L2 et les L1 et L2 pour s'inscrire en L3.
6.3- Capitalisation des éléments :	
<p>Une UE définitivement acquise ne peut pas être repassée.</p> <p>En conséquence, les UE et les crédits ECTS correspondants sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.</p> <p>Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.</p>	

IV- Examens

Article 7 : Modalités d'examen

7.1 – Modalités d'examen

Organisation d'examen	<p>Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage.</p> <p>Périodes d'examen :</p> <p>Semestre 1 session 1 : 1^{ère} quinzaine janvier session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p> <p>Semestre 2 session 1: 1^{ère} quinzaine mai session de rattrapage : 2^{ème} quinzaine juin</p>
-----------------------	--

	Semestre 3 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}
	Semestre 4 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine mai quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}
	Semestre 5 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine janvier quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}
	Semestre 6 session 1 : 1 ^{ère} quinzaine mai quinzaine juin	session de rattrapage : 2 ^{ème}
7.2 – Absences aux examens		
En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage au cours d'une même session.		
Absence aux Contrôles Continus (CC)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée. - Les étudiants en absence justifiée * (ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage. <p>*(Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence).</p>	
Absence aux Examens Terminaux (ET)	<ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée. - Les étudiants en absence justifiée (ABJ) de première session sont considérés comme défaillants à l'examen terminal (ET) concerné. - Les étudiants en absence justifiée * (ABJ) lors de la session de rattrapage se voient affecter un zéro à l'ET concerné. <p>*(Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence).</p>	
Article 8 – Organisation de la session 2		
Intervalle entre les 2 sessions	La session de rattrapage est organisée au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale (Cf. art. 17 de l'arrêté licence).	

Report de note de la session 1 en session 2	<p>Les UE non acquises des semestres acquis ne peuvent pas être repassées.</p> <p>En cas d'échec à un semestre : Les UE dont la note est supérieure ou égale à 10 sont définitivement acquises, aucune matière ne peut être repassée.</p> <p>Si l'UE est composée de matières : - les notes des matières, si elles sont acquises, sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage,</p> <p>Quand une UE, une matière sont repassés, la note de 2^{ème} session remplace celle de 1^{ère} session.</p> <p>Contrôle continu en session de rattrapage :</p> <p>Les notes de contrôle continu ne sont pas reportées en session de rattrapage. Les modalités de contrôle des connaissances de la session de rattrapage sont précisées dans le tableau MCC.</p>
---	--

V- Résultats

Article 9- Jury :

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine janvier	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 2 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 3 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine janvier	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 4 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 5 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine janvier	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
Semestre 6 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet

Périodes de réunion des jurys d'année :

L1 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
L2 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet
L3 session 1 : 2 ^{ème} quinzaine mai	session de rattrapage : 1 ^{ère} quinzaine juillet

Article 10 : Communication des résultats :

Les résultats sont affichés sur le lieu de formation et/ou sur l'ENT

Article 11 : Redoublement**Redoublement**

Licence : Le redoublement d'une année est de droit sous réserve du respect des procédures d'inscription de l'université.

Les UE porteurs de crédits ECTS sont définitivement acquises et doivent être prises en compte pour le redoublement. Elles ne peuvent pas être repassées.

Les notes obtenues pour les matières d'une UE peuvent être conservées d'une année sur l'autre pour une durée maximale de deux ans, sur décision de l'équipe pédagogique.

Crédit acquis par anticipation

Un étudiant ajourné de L1 ou L2, qu'il ait obtenu ou non au moins un des deux semestres de l'année considérée, peut suivre à sa demande quelques UE ou matières de niveau supérieur, moyennant accord des différents responsables pédagogiques concernés et respect des deux règles suivantes :

- le nombre d'ECTS suivis au cours d'un semestre (enseignements de l'année en cours + enseignements suivis par anticipation) ne peut pas dépasser 30 ;
- un semestre entier ne peut pas être validé par anticipation.

Cette autorisation fait l'objet d'un contrat pédagogique signé à minima par l'étudiant et les deux responsables du parcours dans lequel l'étudiant redouble et du parcours de niveau supérieur.

Il est également possible pour l'étudiant redoublant d'effectuer un stage non crédité, en relation avec son cursus, sous réserve d'accord de l'équipe pédagogique et que le règlement d'études le prévoie.

Article 12 : Admission au diplôme**12.1- Diplôme final de Licence**

Est déclaré titulaire de la Licence, l'étudiant qui a validé la L1, la L2 et la L3 séparément.

Règle de calcul de la note de licence :

- moyenne des notes des semestres 5 et 6

12.2- Règles d'attribution des mentions**Mention**

Moyenne générale, qu'elle soit obtenue en session 1 ou en session 2

Passable : ≥ 10 et < 12

Assez Bien : ≥ 12 et < 14

Bien : ≥ 14 et < 16

Très Bien : ≥ 16

12.3- Obtention du diplôme intermédiaire

L'étudiant devra avoir acquis d'une part la L1 et d'autre part la L2.

DEUG	La note du DEUG sera la moyenne des semestres de L1 et de L2.
12.4- Délivrance du Supplément au diplôme	
	Le supplément au diplôme est délivré sur demande de l'étudiant.

VI- Dispositions diverses

Article 13 : Déplacements
Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.
Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant
Les étudiants de L3 ont la possibilité de passer un semestre ou 1 année à l'étranger dans le cadre des conventions d'échange proposées dans leur discipline en lien avec le service des relations internationales de l'UFR.
Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers
<p>Etudiants sportifs de haut niveau :</p> <p>En conformité avec les textes et conventions existants, les étudiants ayant le statut de « sportif de haut niveau » peuvent bénéficier, à leur demande, d'aménagements individualisés des modalités de contrôle des connaissances. Ces aménagements font l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant concerné, l'enseignant responsable du Service des Sports et le responsable du parcours.</p> <p><u>Etudiants en situation de handicap :</u></p> <p>Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une adaptation de la nature de l'épreuve ou d'une épreuve de substitution, ou bien être dispensés d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve, sur accord du responsable de parcours ou de mention. (cf. circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011).</p>
Article 16 : Discipline générale
<p>Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.</p> <p><u>Fraude aux examens et à l'inscription :</u></p> <p>La sanction de la fraude relève d'une procédure disciplinaire mise en œuvre par la Présidente de l'université.</p> <p>Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.</p>
Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation
Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant
<p>Pour 2016/2017 et 2017/2018</p> <p>Pour toutes les UE précédemment acquises les ECTS correspondants seront intégrés dans la nouvelle maquette.</p>

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : LUC RENAUT Responsable de l'Année :	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VDI : IILHAR1 - 106 Intitulé Etape : L1 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE Code VET : IIL1AH - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 2 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
--	--

SEMESTRE 1 - SESSION 1

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Nature de l'épreuve	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit Durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 1												
	O	UE1 HISTOIRE DE L'ART CM	6	3	...							
		Histoire de l'art antique CM					ECRIT	2H	100%			
		Histoire de l'art médiéval CM					ECRIT	2H	100%			
	O	UE2 HISTOIRE DE L'ART TD	6	3	...							
		Histoire de l'art antique TD				Ecrit et/ou Oral			100%			
		Histoire de l'art médiéval TD				Ecrit et/ou Oral			100%			
	O	UE3 HISTOIRE	6	3	...							
		Histoire moderne CM					*					
		Histoire contemporaine CM					*					
	O	UE4 METHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE	4	2	...							
		Méthodologie				Ecrit et/ou Oral			100%			
	X	UE5 CULTURE GENERALE SCIENCES HUMAINES	3	1	...		*					
		liste (1 matière à choix)				...						
	O	UE6 OPTION D'OUVERTURE	5	2	...							
	X	Option 1 (1 matière à choix)				...	*					
	X	Option 2 (1 matière à choix)				...	*					
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

*en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VDI : IILHAR1 - 106 Intitulé Etape : L1 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE Code VET : IIL1AH - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 2 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	
Responsable de la Formation : LUC RENAUT	
Responsable de l'Année :	

SEMESTRE 1 - SESSION 2

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max	
					Report des notes de Session 1	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %
SEMESTRE 1											
	O	UE1 HISTOIRE DE L'ART CM	6	3	...						
		Histoire de l'art antique CM					ECRIT	2H	100%		
		Histoire de l'art médiéval CM					ECRIT	2H	100%		
	O	UE2 HISTOIRE DE L'ART TD	6	3	...						
		Histoire de l'art antique TD					ECRIT ET/OU ORAL		100%		
		Histoire de l'art médiéval TD					ECRIT ET/OU ORAL		100%		
	O	UE3 HISTOIRE	6	3	...						
		Histoire moderne CM					*				
		Histoire contemporaine CM					*				
	O	UE4 METHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE	4	2	...						
		Methodologie					ECRIT ET/OU ORAL		100%		
	X	UE5 CULTURE GENERALE SCIENCES HUMAINES	3	1	...		*				
		liste (1 matière à choix)			...						
	O	UE6 OPTION D'OUVERTURE	5	2	...						
	X	Option 1 (1 matière à choix)			...		*				
	X	Option 2 (1 matière à choix)			...		*				
Total ECTS/Semestre			30								

Commentaires :

*en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE					Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE			
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code VDI : IILHAR1 - 106			
Responsable de la Formation : LUC RENAUT					Intitulé Etape : L1 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE			
Responsable de l'Année :					Code VET : IIL1AH - 161			
					Date approbation CFVU :			
					N° de version dans l'accréditation : 2			
					Formation Initiale/Formation Continue			
					Présentiel			
Code APOGEE	Nature	ECTS	Coef.	Intitulé de l'UE	Nombre d'heures			
					CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 1 - NOMBRE D'HEURES								
	O	6	3	UE1 HISTOIRE DE L'ART CM	48*			
				Histoire de l'art antique CM	24			
				Histoire de l'art médiéval CM	24			
	O	6	3	UE2 HISTOIRE DE L'ART TD		48*		
				Histoire de l'art antique TD		24		
				Histoire de l'art médiéval TD		24		
	O	6	3	UE3 HISTOIRE	48*			
				Histoire moderne CM	24			
				Histoire contemporaine CM	24			
	O	4	2	UE4 METHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE		24*		
				Méthodologie		24		
	X	3	1	UE5 CULTURE GENERALE SCIENCES HUMAINES			24	
				liste (1 matière à choix)				
	O	5	2	UE6 OPTION D'OUVERTURE			48*	
	X			Option 1 (1 matière à choix)			24	
	X			Option 2 (1 matière à choix)			24	
TOTAL HEURES					96	72	72	

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VDI : IILHAR1 - 106 Intitulé Etape : L1 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE Code VET : IIL1AH - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 2 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	
Responsable de la Formation : LUC RENAUT	
Responsable de l'Année :	

SEMESTRE 2 - SESSION 1

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Nature de l'épreuve	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, Durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON

SEMESTRE 2

	O	UE7 HISTOIRE DE L'ART CM	6	3	...							
		Histoire de l'art moderne CM					ECRIT	2H	100%			
		Histoire de l'art contemporain CM					ECRIT	2H	100%			
	O	UE8 HISTOIRE DE L'ART TD	6	3	...							
		Histoire de l'art moderne TD			Ecrit et/ou Oral	100%						
		Histoire de l'art contemporain TD			Ecrit et/ou Oral	100%						
	O	UE9 HISTOIRE	6	3	...							
		Histoire ancienne CM					*					
		Histoire médiévale CM					*					
	O	UE10 LANGUE	4	2	...							
		Anglais			Ecrit et/ou Oral	100%						
	X	UE11 CULTURE GENERALE SCIENCES HUMAINES	3	1	...		*					
		LISTE (1 matière à choix)			...							
	O	UE12 OPTION D'OUVERTURE	5	2	...							
	X	Option 1 (1 matière à choix)			...		*					
	X	Option 2 (1 matière à choix)			...		*					
					...							
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

*en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VDI : IILHAR1 - 106
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	Intitulé Etape : L1 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE Code VET : IIL1AH - 161
Responsable de la Formation : LUC RENAUT	Date approbation CFVU :
Responsable de l'Année :	N° de version dans l'accréditation : 2 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel

SEMESTRE 2 - SESSION 2

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef. (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Report des notes de Session 1	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 2												
	O	UE7 HISTOIRE DE L'ART CM	6	3	...							
		Histoire de l'art moderne CM					ECRIT	2H	100%			
		Histoire de l'art contemporain CM					ECRIT	2H	100%			
	O	UE8 HISTOIRE DE L'ART TD	6	3	...							
		Histoire de l'art moderne TD					ECRIT ET/OU ORAL		100%			
		Histoire de l'art contemporain TD					ECRIT ET/OU ORAL		100%			
	O	UE9 HISTOIRE	6	3	...							
		Histoire ancienne CM					*					
		Histoire médiévale CM					*					
	O	UE10 LANGUE	4	2	...							
		Anglais					ECRIT ET/OU ORAL		100%			
	X	UE11 CULTURE GENERALE SCIENCES HUMAINES	3	1	...		*					
		LISTE			...							
	O	UE12 OPTION D'OUVERTURE	5	2	...							
	X	Option 1			...		*					
	X	Option 2			...		*					
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

*en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE					Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VDI : IILHAR1 - 106			
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Intitulé Etape : L1 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS HISTOIRE Code VET : IIL1AH - 161			
Responsable de la Formation : LUC RENAUT					Date approbation CFVU :			
Responsable de l'Année :					N° de version dans l'accréditation : 2 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel			
Code APOGEE	Nature	ECTS	Coef.	Intitulé de l'UE	Nombre d'heures			
					CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 2 - NOMBRE D'HEURES								
	O	6	3	UE7 HISTOIRE DE L'ART CM	48*			
				Histoire de l'art moderne CM	24			
				Histoire de l'art contemporain CM	24			
	O	6	3	UE8 HISTOIRE DE L'ART TD		48*		
				Histoire de l'art moderne TD		24		
				Histoire de l'art contemporain TD		24		
	O	6	3	UE9 HISTOIRE	48*			
				Histoire ancienne CM	24			
				Histoire médiévale CM	24			
	O	4	2	UE10 LANGUE		24*		
				Anglais		24		
	X	3	1	UE11 CULTURE GENERALE SCIENCES HUMAINES			24	
				LISTE (1 matière à choix)				
	O	5	2	UE12 OPTION D'OUVERTURE			48*	
	X			Option 1 (1 matière à choix)			24	
	X			Option 2 (1 matière à choix)			24	
TOTAL HEURES					96	72	72	

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS LETTRES Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : LUC RENAUT Responsable de l'Année :	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VDI : IILHAR1 - 126 Intitulé Etape : L1 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS LETTRES Code VET : IIL1AT - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 2 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
---	---

SEMESTRE 1 - SESSION 1

Code APO GEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Nature de l'épreuve	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, Durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 1												
	O	UE1 HISTOIRE DE L'ART CM	6	3	...							
		Histoire de l'art antique			...		ECRIT	2H	100%			
		Histoire de l'art médiéval			...		ECRIT	2H	100%			
	O	UE2 HISTOIRE DE L'ART TD	6	3	...							
		Histoire de l'art antique			...	Ecrit et/ou Oral			100%			
		Histoire de l'art médiéval			...	Ecrit et/ou Oral			100%			
	O	UE3 LETTRES : Culture littéraire et humanités	6	3	...		*					
		Les genres littéraires			...							
		Langue et/ou culture antique			...							
	O	UE4 LETTRES : Texte et langue	6	3	...		*					
		Lecture littéraire			...							
		Panorama de la langue française			...							
	X	UE5 OPTION D'OUVERTURE	3	2	...		*					
		LISTE (1 matière à choix)			...							
	O	UE6 LANGUE	3	2	...		*					
		Langue vivante			...							
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

*en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS LETTRES	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VDI : IILHAR1 - 126
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	Intitulé Etape : L1 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS LETTRES Code VET : IIL1AT - 161
Responsable de la Formation : LUC RENAUT	Date approbation CFVU :
Responsable de l'Année :	N° de version dans l'accréditation : 2 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel

SEMESTRE 1 - SESSION 2

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Report des notes de Session 1	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 1												
	O	UE1 HISTOIRE DE L'ART CM	6	3	...							
		Histoire de l'art antique			...		ECRIT	2H	100%			
		Histoire de l'art médiéval			...		ECRIT	2H	100%			
	O	UE2 HISTOIRE DE L'ART TD	6	3	...							
		Histoire de l'art antique					ECRIT ET /OU ORAL		100%			
		Histoire de l'art médiéval					ECRIT ET /OU ORAL		100%			
	O	UE3 LETTRES : Culture littéraire et humanités	6	3	...		*					
		Les genres littéraires										
		Langue et/ou culture antique			...							
	O	UE4 LETTRES : Texte et langue	6	3	...		*					
		Lecture littéraire										
		Panorama de la langue française			...							
	X	UE5 OPTION D'OUVERTURE	3	2	...		*					
		LISTE (1 matière à choix)			...							
	O	UE6 LANGUE	3	2	...		*					
		Langue vivante			...							
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

*en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS LETTRES					Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE			
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code VDI : IILHAR1 - 126			
Responsable de la Formation : LUC RENAUT					Intitulé Etape : L1 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS LETTRES			
Responsable de l'Année :					Code VET : IIL1AT - 161			
					Date approbation CFVU :			
					N° de version dans l'accréditation : 2			
					Formation Initiale/Formation Continue			
					Présentiel			
Code APOGEE	Nature	ECTS	Coef.	Intitulé de l'UE	Nombre d'heures			
					CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 1 - NOMBRE D'HEURES								
	O	6	3	UE1 HISTOIRE DE L'ART CM	48*			
				Histoire de l'art antique	24			
				Histoire de l'art médiéval	24			
	O	6	3	UE2 HISTOIRE DE L'ART TD		48*		
				Histoire de l'art antique		24		
				Histoire de l'art médiéval		24		
	O	6	3	UE3 LETTRES : Culture littéraire et humanités		48*		
				Les genres littéraires		24		
				Langue et/ou culture antique		24		
	O	6	3	UE4 LETTRES : Texte et langue		48*		
				Lecture littéraire		24		
				Panorama de la langue française		24		
	X	3	2	UE5 OPTION D'OUVERTURE			24	
				LISTE (1 matière à choix)				
	O	3	2	UE6 LANGUE		24*		
				Langue vivante		24		
TOTAL HEURES					48	168	24	

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS LETTRES	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VDI : IILHAR1 - 126
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	Intitulé Etape : L1 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS LETTRES Code VET : IIL1AT - 161
Responsable de la Formation : LUC RENAUT	Date approbation CFVU :
Responsable de l'Année :	N° de version dans l'accréditation : 2 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel

SEMESTRE 2 - SESSION 1

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Nature de l'épreuve	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit, Durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 2												
	O	UE7 MAJEURE HISTOIRE DE L'ART CM	6	3	...							
		Histoire de l'art moderne			...		ECRIT	2H	100%			
		Histoire de l'art contemporain			...		ECRIT	2H	100%			
	O	UE8 MAJEURE HISTOIRE DE L'ART TD	6	3	...							
		Histoire de l'art moderne			Ecrit et/ou Oral	100%						
		Histoire de l'art contemporain			Ecrit et/ou Oral	100%						
	O	UE9 LETTRES : Culture littéraire et humanités	6	3	...		*					
		Les genres littéraires			...							
		Langue et/ou culture antique										
	O	UE10 LETTRES : Texte et langue	6	3			*					
		Lecture littéraire										
		Approche linguistique des textes										
	O	UE11 CULTURE GENERALE	3	2	...		*					
	X	Option (1 matière à choix)		2	...							
		PROFOR		1								
	O	UE12 LANGUE	3	2	...		*					
		Langue vivante			...							
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

*en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS LETTRES Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : LUC RENAUT Responsable de l'Année :	Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Code VDI : IILHAR1 - 126 Intitulé Etape : L1 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS LETTRES Code VET : IIL1AT - 161 Date approbation CFVU : N° de version dans l'accréditation : 2 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel
---	---

SEMESTRE 2 - SESSION 2

Code APOGEE	Nature	Intitulé de l'UE	ECTS	Coef. (1)+(2)	Contrôle continu		Examen terminal			Règle du Max		
					Report des notes de Session 1	Coef. (1) ou %	Nature de l'épreuve	Si écrit durée	Coef. (2) ou %	OUI nouveau coef. (1) ou %	OUI nouveau coef. (2) ou %	NON
SEMESTRE 2												
	O	UE7 MAJEURE HISTOIRE DE L'ART CM	6	3	...							
		Histoire de l'art moderne			...		ECRIT	2H				
		Histoire de l'art contemporain			...		ECRIT	2H				
	O	UE8 MAJEURE HISTOIRE DE L'ART TD	6	3	...							
		Histoire de l'art moderne					ECRIT ET /OU ORAL		100%			
		Histoire de l'art contemporain					ECRIT ET /OU ORAL		100%			
	O	UE9 LETTRES : Culture littéraire et humanités	6	3	...		*					
		Les genres littéraires			...							
		Langue et/ou culture antique										
	O	UE10 LETTRES : Texte et langue	6	3			*					
		Lecture littéraire										
		Approche linguistique des textes										
	O	UE11 CULTURE GENERALE	3	2	...		*					
	X	Option (1 matière à choix)		2	...							
		PROFOR		1								
	O	UE12 LANGUE	3	2	...		*					
		Langue vivante			...							
Total ECTS/Semestre			30									

Commentaires :

*en fonction du département organisateur

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UFR : SCIENCES HUMAINES

Année/Domaine/Mention/Parcours-type : L1 SHS HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS LETTRES					Intitulé Diplôme : LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE			
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code VDI : IILHAR1 - 126			
Responsable de la Formation : LUC RENAUT					Intitulé Etape : L1 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE PARCOURS LETTRES			
Responsable de l'Année :					Code VET : IIL1AT - 161			
					Date approbation CFVU :			
					N° de version dans l'accréditation : 2			
					Formation Initiale/Formation Continue			
					Présentiel			
Code APOGEE	Nature	ECTS	Coef.	Intitulé de l'UE	Nombre d'heures			
					CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 2 - NOMBRE D'HEURES								
	O	6	3	UE7 MAJEURE HISTOIRE DE L'ART CM	48*			
				Histoire de l'art moderne	24			
				Histoire de l'art contemporain	24			
	O	6	3	UE8 MAJEURE HISTOIRE DE L'ART TD		48*		
				Histoire de l'art moderne		24		
				Histoire de l'art contemporain		24		
	O	6	3	UE9 LETTRES : Culture littéraire et humanités		48*		
				Les genres littéraires		24		
				Langue et/ou culture antique		24		
	O	6	3	UE10 LETTRES : Texte et langue		48*		
				Lecture littéraire		24		
				Approche linguistique des textes		24		
	O	3	2	UE11 CULTURE GENERALE		24*	24*	
	X		2	Option (1 matière à choix)			24	
			1	PROFOR		24		
	O	3	2	UE12 LANGUE		24*		
				Langue vivante		24		
TOTAL HEURES					48	192	24	

Service com SH

ARSH

ARts et Sciences
Humaines

CONTACTS

HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

Accueil / Scolarité : RDC ARSH1

Pôle Scolarité L1

Dominique NUCCIO 04 76 82 73 51

Sylvaine MARIS-MURY 04 76 82 73 59

Pôle Scolarité L2-L3

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

Nathalie LIAUD 04 76 82 73 53

Mobilité internationale et accueil ARSH :

Coraline MORA 04 76 82 73 50

Responsable de scolarité :

Martine ANINAT 04 76 82 73 52

Coordinatrice pôles licences :

Isabelle DELHÔTEL 04 76 82 73 58

Communication, site web :

Mélissa PELISSON 04 76 82 56 46

Sécurité / matériel / logistique :

Jean-Benoît TURC 04 76 82 73 88

Aide à la réussite : bureau B5 - 1er étage ARSH2 (à côté de la salle TD10)

Admissions, stages, orientation, tutorat, conseils pour les études, la vie étudiante...

Bernadette CHAOUITE 04 76 82 55 63

Centre de ressources - bibliothèque : 2ème étage ARSH1

Accueil 04 76 82 73 55

Référent handicap ARSH Anne LANFRANCHI 04 76 82 73 55